FONDE EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

DIMANCHE 13 NOVEMBRE 1921

LE NUMERO 15 CENTIMES

Pour les Travailleurs de la Terre

Après 16 ans d'attente le projet de loi ayant pour objet d'étendre aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail va enfin être une réalité

C'est le 5 Novembre 1906 que le Ministre du Travail de l'époque, M. Viviani, déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet d'étendre aux exploitations agricoles le bénéfice de la loi du 9 Avril 1898 sur les accidents du travail qui assure, dans une faible mesure, sous le régime capitaliste de nos jours, contre le risque professionnel, les ouvriers de l'industrie.

Je note au passage que la loi de 1898 sur les accidents du travail fut étendue aux travailleurs du commerce par la loi du 21 Avril 1906 et aux ouvriers bûcherons par la loi du 15 juillet 1914 et que la loi du 30 juin 1899 en a prescrit son extension aux exploitations agricoles en ce qui concerne les accidents causés par l'emploi des machines mues par des moteurs animés.

Le projet qui nous occupe fut tenu longtemps en échec du fait d'une opposition sourde entretenue par les partis conservateurs farouchement égoïstes.

L'extension du risque professionnel aux travailleurs de l'agriculture c'était la fin de tout pour ces gros possédants

La crise de la main-d'œuvre agricole, l'exode des campagnards, a donné à réfléchir aux opposants qui semblent maintenant avoir évolué vers la protection du salarié rural au même degré que le salarié de l'usine et du commerce.

C'est le 12 mars 1915 que le projet du Gouvernement put venir en discussion devant la Chambre et il fallut la ténacité de notre ancien collègue Mauger, député socialiste qui prit le rapport pour en obtenir le vote le 18 Mai.

Conformément à son habitude, le Sénat ne se décida à adopter ledit projet que le 24 Décembre 1920 et encore en le mutilant profondément, dans ses disposition essentielles, notamment en excluant de la loi les petits propriétaires fermiers, métayers, exploitant une étendue inférieure à 5 hectares, ou dont le revenu imposable ne dépassait pas 600 francs.

Le texte de la Chambre assujettissait au risque professionnel toutes les exploitations agricoles de quelle que nature qu'elles fussent, et aussi l'exploitation agricole lorsqu'elle constitue le principal établissement dans toutes les exploitations industrielles et commerciales qui lui sont annexées.

Il mettait à la charge de l'Etat l'assurance des petits exploitants. Il voulait, tout en faisant peser sur l'universalité des agriculteurs le risque professionnel, en exonérer les petits exploitants, qui ne pourraient y faire face. Mais il encourageait ceux-ci à s'assurer facultativement, en faisant participer l'Etat, pour moitié, aux charges de l'assurance.

Cela le Sénat ne l'a pas voulu, bien que de nombreux intéressés, et, en particulier les deux grandes fédérations nationales agricoles, qui, à elles deux, groupent la presque totalité des associations professionnelles de l'Agriculture « l'Union Centrale des Syndicats » et la « Fédération de la Mutualité » aient apporté une vive critique contre l'exemption des petits exploitants qui travaillent seuls ou avec l'aide de leurs parents.

Les syndicats ouvriers agricoles ont fait entendre, également, leurs doléances.

La majorité sénatoriale passa outre et maintint son point de vue restrictif de ne pas accorder le bénéfice de la loi aux tout petits exploitants agricoles ainsi que la Chambre l'avait décidé et de même elle reporta à un an et demi après sa promulgation l'application de cette loi alors que la Chambre en avait fixé l'application à douze mois après la promulgation du Traité de Paix.

Dans ces conditions la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre était bien décidée à ne pas accepter les décisions du Sénat. Mais par suite d'un vœu émis par l'unanimité de la Commission de l'Agriculture de la Chambre et d'un avis favorable de la Commission du Travail et sur les instances du Ministre de l'Agriculture, l'accord se fit pour accepter le texte du Sénat aussi imparfait qu'il soit voulant ainsi doter, au plus tôt, le monde rural d'une loi déjà trop longtemps attendue.

Le groupe du Parti Socialiste ne fera rien pour retarder le vote dudit projet mais il déposera une proposition de modification en s'inspirant des doléances des travailleurs agricoles qu'ils soient ouvriers salariés ou petit exploitants ; il marquera ainsi une fois de plus son attachement aux travailleurs de la terre comme aux travailleurs de l'usine.

Charles GONIAUX,
Député du Nord.

Cet article était écrit avant que la Chambre ait voté le projet de loi dont il s'agit

Ce projet a été définitivement voté au cours de la séance de jeudi dernier.

L'équivalence des diplômes belges et français

Léon Escoffier, député du Nord, ayant demandé au Ministre de l'Instruction publique où en était la question de l'équivalence des diplômes belges et français, a reçu la réponse suivante :

« Aux termes de l'arrêté du 24 juillet 1922, les candidats belges au doctorat « d'Etat français sont dispensés de justi- « fier de la licence française s'ils possèdent « les grades belges suivants :

« 1. Doctorat en droit, grade légal (en vue du doctorat en droit français) ;

« 2. Doctorat ès-sciences, grade légal (en vue du doctorat ès-sciences français) ;

« 3. Doctorat en philosophie et ès-lettres, grade légal (en vue du doctorat ès-lettres français) ».

Une Industrie d'Art renaît dans le Nord

Les Faïenceries de Saint-Amand, reconstituées et agrandies, ont repris leur fabrication d'avant-guerre

Il faut remonter très loin dans l'Histoire pour trouver l'origine des faïenceries amandinoises qui, tant par leur importance que par leur fabrication extrêmement soignée, occupaient avant-guerre, après Sèvres, les toutes premières places sur le marché français des produits céramiques.

Les ouvrages spéciaux traitant de la poterie et de la céramique, rapportent, en effet, que prospère au XVe siècle, à Fayenza (Italie), et à Fayence, bourg de Provence, l'industrie faïencière ne s'étendit par toute la France que vers le XVIIe siècle, époque à laquelle elle commença à fleurir à Saint-Amand (Nord).

QUELQUES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DES FAIENCERIES AMANDINOISES

A la fin du XVIIIe siècle, les faïenceries amandinoises tombèrent en décadence complète. Relevées modestement, vers 1820, par M. Folscheid, elles ne reprirent le rang qu'elles avaient perdu dans le champ des industries d'art que vers 1880.

A cette époque, la fabrication des usines de St-Amand portait surtout sur les porcelaines tendres. Des fabriques du Nord, les plus importantes du genre, sortaient alors des objets d'art remarquables par leur fini, qu'on ne travaille plus actuellement qu'à Sèvres.

Cette fabrication cependant, étant devenue trop coûteuse et trop peu rémunératrice, dut être abandonnée et, avant la guerre, les usines céramiques de St-Amand portaient tous leurs efforts sur la production des faïences fines, inimitables, très recherchées sur le marché français et même à l'étranger.

Complètement ruinées, vidées et partiellement détruites pendant la guerre, les faïenceries amandinoises, qui occupent près de 3.000 ouvriers, sont maintenant reconstruites, agrandies et modernisées.

Nous avons pu nous en rendre compte au cours d'une visite faite avec notre ami Ernest Couteaux, député-maire, à la plus importante d'entre elles, la Manufacture de Faïences du Moulin des Loups et Hamage.

Des usines modèles

Pilotés par un ingénieur spécialiste, mis gracieusement à notre disposition par le directeur, M. Folscheid, nous avons pu suivre avec le plus grand intérêt tout le processus de la fabrication des faïences, depuis le mélange des matières premières servant à la préparation des pâtes, jusqu'au séchage des émaux, en passant par le façonnage, le tournage, le premier séchage, qui forme le biscuit, la décoration et l'émaillage.

Pour montrer la difficulté de la fabrication, il suffira de signaler qu'avant d'arriver à l'emballage, la moindre pièce de faïencerie, tasse, soucoupe, assiette, a passé par 17 mains expertes.

Les ateliers modernes, complètement reconstitués, travaillent à plein rendement. De l'usine du Moulin des Loups sortent journellement 32.000 pièces.

La fabrication hebdomadaire des trois usines de St-Amand, qui suffit à peine à satisfaire les commandes venant de tous les points de la France, dépasse 600.000 pièces.

Les faïenceries amandinoises, en pleine voie d'extension, pourvues de fours spéciaux dernier modèle, ont reconquis toute leur prospérité d'antan. Elles comptent actuellement parmi les plus importantes et les plus renommées du Pays.

La fabrication artistique

A côté de la fabrication courante, comprenant les faïences de table, unies et superbements décorées, l'usine du Mont-des-Loups, en particulier, s'oriente actuellement de plus en plus vers la fabrication des faïences fines artistiques qui firent, jadis, le renom de l'industrie céramique du Nord.

Les anciens moules servant au travail des porcelaines fines, genre Sèvres, ayant été précieusement conservés pendant la guerre, on reprend maintenant la fabrication d'objets artistiques de toute beauté et du meilleur goût, qui n'est égalée par aucune usine française.

Ces pièces, presque essentiellement ouvrées à la main, passent par 25 et 30 mains, avant d'arriver aux artistes décorateurs qui, à l'aide de couleurs, de composition jalousement tenue secrète, qui avec les émaux spéciaux donneront les teintes chatoyantes les plus fines et les mieux assorties, en font de véritables merveilles, dignes de figurer parmi les travaux céramiques les plus étudiés.

Soixante-dix peintres décorateurs, jeunes gens pour la plupart, sont actuellement occupés à la fabrication courante.

Depuis la réouverture de l'usine, des talents remarquables se sont déjà révélés dans cette section qui demandent à être encouragés. Rien ne sera négligé, nous assure-t-on, pour rendre à l'industrie amandinoise son prestige d'antan. Les meilleurs sujets vont être sélectionnés et envoyés à l'Académie de Valenciennes, si renommée, où ils développeront et compléteront leur éducation artistique.

L'industrie faïencière de St-Amand, tout en faisant vivre des milliers d'ouvriers et d'ouvrières, s'efforce d'occuper une toute première place sur le marché mondial de la céramique, en développant une fabrication, déjà inimitable.

On ne peut que s'en féliciter.

Ses efforts, en effet, ne feront que rehausser encore le prestige, déjà acquis, des classes laborieuses du Nord renaissant.

Marcel POLVENT.

Audacieux exploits de malfaiteurs

Dans un pavillon, à Epinay ils enlevèrent un coffre-fort

Paris, 11. — Un cambriolage, dont les auteurs ont fait preuve d'une audace déconcertante, a été commis au cours de l'autre nuit, 197, route de Pontoise, à Epinay. A cette adresse habite, dans un pavillon dont les fenêtres donnent, au rez-de-chaussée, sur la route, Mme veuve Leclerc, née Catherine Zelber, âgée de 81 ans

Mme Leclerc marialt son fils François samedi. Toute la famille était donc partie dans la soirée, pour se rendre à un restaurant d'Enghien, où se faisait le repas de noces.

Quand la vieille dame rentra son domicile, vers quatre heures du matin, elle passa directement dans sa chambre, ne vit rien d'anormal et se coucha. Mais, en se levant vers dix heures et en pénétrant dans sa salle à manger, elle constata que cette pièce était bouleversée de fond en comble. Un coffre-fort, pesant 300 kilos, et contenant une cinquantaine de mille francs en valeurs au porteur, bijoux et billets de banque avait disparu. Mme Leclerc constata en même temps que les volets de la fenêtre de la salle à manger donnant sur la route avaient été fracturés à l'aide d'une pince-monseigneur ou d'un ciseau à froid et qu'ils étaient largement ouverts, ainsi que la fenêtre, sur la barre d'appui de laquelle se voyaient de profondes éraflures produites par le coffre-fort.

Il a été établi que c'est successivement sur deux brouettes que les cambrioleurs avaient emporté leur pesant butin.

La dramatique poursuite d'un Arabe qui voulait délivrer une voleuse

Paris, 11. — Depuis quelques jours, le brigadier Louis et les inspecteurs Daignaud et Huet, de la police judiciaire, recherchaient une voleuse de fourrures, Marie-Germaine Pichon.

Hier soir, vers dix heures et quart, la piste qu'ils suivaient les conduisit dans un débit, situé 12, rue de la Chapelle. La femme s'y trouvait. Patiemment, les inspecteurs attendirent et, lorsque la voleuse sortit, ils la mirent en état d'arrestation.

Ils s'apprêtaient à la conduire au poste de police du quartier lorsque plusieurs individus s'interposèrent et réclamèrent la mise en liberté de la femme.

Jugeant leur intervention inutile, les individus se fâchèrent, et l'un d'eux, l'Algérien Ben Raouli Abd-el-Kader Ould Beni sortit un revolver. A ce moment, le brigadier Louis, revolver au poing, enjoignit au malfaiteur de lever les mains en l'air. L'Algérien s'enfuit.

Laissant Marie Pichon à la garde de l'inspecteur Daignaud, le brigadier Louis et l'inspecteur Huet se lancèrent à sa poursuite.

Place de la Chapelle, l'Algérien fut rejoint. Sur le point d'être arrêté, il se retourna et braqua son revolver sur l'inspecteur Huet. L'instant était critique. Voyant son collègue en danger, le brigadier Louis, prompt comme l'éclair, fit feu. Ben Raouli s'affaissa entraînant dans sa chute les deux inspecteurs.

Puis, se relevant brusquement, il fonça, tête baissée, dans un débit situé non loin de là. La glace de la porte d'entrée fut brisée. Le malfaiteur se réfugia à l'intérieur de l'établissement où, après une résistance acharnée, les inspecteurs purent le maîtriser.

Conduit au poste de police, comme on le fouillait, on s'aperçut qu'il était grièvement blessé à la poitrine. La balle du brigadier Louis avait pénétré au-dessus du sein droit, occasionnant une abondante hémorragie.

L'Arabe a été transporté à l'hôpital Lariboisière, où son état a été jugé très grave.

Une lutte entre un homme et un chien

Paris, 11. — Chaque soir, M. Marcel Cachoux, âgé de 18 ans, demeurant 19, rue du Chemin-de-Fer, à Courbevoie, était chargé de fermer les portes de l'atelier où il travaille et de détacher le chien.

Avant-hier, l'animal, qui avait été détaché comme de coutume, se jeta sur le jeune homme et une véritable lutte s'engagea. M. Cachoux parvint à se défaire de l'animal à coups de barre de fer, mais il avait eu le bras droit brisé et portait des blessures graves aux mains et aux jambes. Il a été admis d'urgence à l'hôpital Beaujon.

Le chien fut immédiatement enfermé et a été visité par un vétérinaire, qui l'a reconnu sain. Néanmoins, il sera laissé en observation.

Une femme pour une auto

Syracuse (Etats-Unis). — « Aujourd'hui, 18 septembre 1922, je cède par la présente mon épouse à Grover Coant, en échange de son automobile et de tous ses accessoires, y compris une jante de secours, une pompe et tout l'outillage de la voiture. Je dégage ma femme de toutes ses obligations à compter d'aujourd'hui, 18 septembre 1922 Signé : F. Woodruff, Grover Coant, et Jane Woodruff ».

En vertu de cet accord, Jane Woodruff suivit Grover Coant et F. Woodruff s'installa immédiatement au volant de l'automobile convoitée.

Malheureusement, dans ce truc, on avait oublié les enfants et la justice intervint, découvrant le pot-aux-roses. On sut aussi que, malgré la beauté et les qualités morales de Jane, Grover Coant se montra peu satisfait du marché, tandis que le nouveau propriétaire de l'automobile apprenait que la voiture, achetée à tempérament, n'était pas encore complètement payée.

L'affairé en est là et le juge reste perplexe entre les dupés mécontents.

LA QUESTION DES RÉPARATIONS

La Conférence de Londres est interrompue

Les travaux seront repris à Paris le 2 janvier prochain

A propos de l'occupation de la Ruhr comme garantie vis-à-vis de l'Allemagne pour ses engagements concernant les réparations, M. Poincaré s'expliqua, dimanche, avec netteté.

Il déclara que, après tous les manquements de l'Allemagne et en dépit de sa nouvelle et futile proposition, le gouvernement français estimait indispensable d'occuper sans délai, tout au moins une partie de la Ruhr. A titre d'exemple, il nomma Essen et Bochum, toutes deux placées dans la zone neutralisée, à 50 kilomètres à l'Est du Rhin.

On sentit chez M. Bonar Law, en même temps qu'un désir évident d'aller au devant des idées françaises, le regret de ne pouvoir suivre M. Poincaré sur ce terrain.

Intervenant, M. Mussolini proposa à M. Poincaré de saisir les forêts domaniales et les mines fiscales allemandes. Le président du Conseil français le remercia de son attitude, mais lui démontra que les gages dont on eut pu se contenter au mois d'août, alors qu'il ne s'agissait que d'un moratorium de quelques mois, devenait tout à fait insuffisant dans le cas d'un moratorium à longue durée, tel celui sollicité par l'Allemagne.

A la fin de la séance de dimanche, on remarqua beaucoup que MM. Poincaré et Bonar Law avaient un bref entretien.

On sut qu'ils essayaient de s'entendre sur un ajournement à l'amiable de la conférence.

Plus tard, on apprit que les délibérations interalliées étaient interrompues et reprendraient le 2 janvier à Paris.

Les motifs de l'ajournement

Londres, 11. — Le texte du communiqué officiel, reproduit ci-dessous, donne les motifs de l'ajournement de la Conférence alliée :

« Les ministres alliés ont examiné avec soin la manière dont se présente actuellement le problème des réparations, ainsi que la question connexe des dettes interalliées européennes ; le projet de règlement préliminaire des réparations soumis par le chancelier allemand a été également examiné. Il a été reconnu à l'unanimité qu'il ne donnait pas satisfaction.

Il n'a pas été possible aux premiers ministres alliés, vu le peu de temps dont ils disposent, d'arriver à des conclusions définitives au sujet des graves problèmes que pose cette étude.

Dans ces conditions, il a été décidé que les premiers ministres alliés continueraient la conversation à Paris, le 2 janvier prochain, de manière à permettre immédiatement après la réunion de la conférence plénière qui doit statuer avant l'échéance du 15 janvier sur l'ensemble des questions envisagées à Londres, de prendre les dispositions nécessaires ».

La délégation française a quitté Londres

Si un accord intervient alors, une conférence plus générale où la Petite Entente sera représentée, aura lieu immédiatement, mais probablement à Paris au lieu de Bruxelles. La délégation française quitterait Londres mardi matin.

Un compromis concernant l'occupation de la Ruhr

Londres, 11. — Voici que dans certains milieux on songe à proposer une formule de compromis. L'Angleterre consentirait à s'associer à une occupation différée de la totalité de la Ruhr et à une occupation immédiate de certains points de la région. Ainsi serait marquée l'intention de ne pas se contenter, cette fois, de simples promesses allemandes.

En même temps, l'occupation complète de la Ruhr n'aurait lieu qu'à titre de sanction éventuelle, au cas où l'Allemagne n'accomplirait pas, dans un délai fixé, un programme de réformes et d'emprunts à déterminer.

L'Allemagne obtiendra un moratoire

De toute façon, les Alliés feront connaître leur réponse à la demande allemande de moratoire pour le 15 janvier, date de la prochaine échéance. L'octroi d'un moratoire ne faisant pas de doute, c'est à ce moment même qu'interviendra l'occupation des charbonnages de la Ruhr, réclamée par M. Poincaré, comme contre-partie indispensable et comme gage de la loyauté du Reich, dans l'exécution de sa réforme financière.

« Nous ne consentirons jamais à abandonner la Rhénanie »

Berlin, 11. — M. Cuno, recevant les représentants de la Presse rhénane, leur a déclaré que le Gouvernement allemand ne consentirait jamais à abandonner la Rhénanie

Il a ajouté que les délais d'occupation courent depuis 1920 et que le dernier soldat allié devrait avoir quitté le territoire occupé, le 9 janvier 1935.

Le désarmement de l'Allemagne rend l'article 429 du traité de paix inapplicable.

Le point de vue de la presse anglaise est modéré

Londres, 11. — Les principaux organes de la presse britannique continuent à commenter les conversations de Londres.

Bien qu'ils soient généralement opposés à l'occupation de la Ruhr, ils expriment dans l'ensemble leur point de vue avec modération. Seul le *Manchester Guardian*, dont on connaît les attaches avec l'entourage de M. Lloyd George s'élève avec véhémence contre le projet français.

Un tamponnement a fait 7 victimes

Nantes, 11. — Un accident s'est produit sur la ligne de Nantes à Redon, en gare de Notre-Dame-des-Landes, où un train de voyageurs a tamponné l'arrière d'un convoi de marchandises au cours d'une manœuvre de ce dernier, le mécanicien du train tamponneur n'ayant pu arrêter à temps « par suite du mauvais état des freins, a-t-il déclaré ».

On signale sept personnes légèrement blessées. Les dégâts seraient importants.

La Grève Générale des Tramways de Lille

Le mouvement est effectif à partir de ce matin

Nous avons annoncé que le personnel des ateliers et du service électrique de la Compagnie des Tramways de Lille et sa banlieue, s'était mis en grève vendredi soir, la direction de ladite Compagnie ayant refusé de recevoir le secrétaire et les délégués du syndicat du personnel, chargés de transmettre des desiderata au directeur, M. Faure.

On connaît ces desiderata : les ouvriers demandent des garanties concernant les versements faits à la Caisse des retraites et réclament une augmentation de 0 fr. 25 l'heure.

Enfin, les ouvriers sont intervenus dans le but de faire cesser, à l'égard de leur secrétaire Legrand, les brimades qui lui étaient sans cesse infligées sous la forme de changements continuels d'ateliers.

La Compagnie excipe à ce propos de son droit d'employer un ouvrier de la façon qui lui plaît, mais ce point de vue ne rencontre aucun crédit auprès des ouvriers, qui ont fait du cas de leur secrétaire une question de principe.

Bref, le conflit aurait pu rapidement s'arranger avec un peu de bonne volonté de la part de la direction, mais loin de faire montre de conciliation, cette dernière a révoqué le secrétaire Legrand, ainsi que les membres de la commission du syndicat, au nombre de six.

Ajoutons que l'un d'eux est père de six enfants et compte douze années de présence à la Compagnie, et que sa femme se trouve encore alitée des suites de couches.

Le vote de la décision

Dans la journée d'hier, plusieurs réunions ont été tenues dans la salle du Galion, rue de l'Arc.

D'abord, à 8 heures 30 du matin, pour le personnel du roulement, qui était libre, la grève avait déjà été votée à bulletins secrets.

L'après-midi, à 16 heures, une nouvelle réunion eut lieu pour les employés, qui n'avaient pu assister à celle du matin. La même décision fut prise

Enfin, le soir, à 18 heures, eut lieu une réunion générale des ouvriers et employés de tous les services.

Plus de 500 personnes y assistaient.

Les membres du bureau passèrent en revue toutes les questions. Ils désapprouvèrent les attaques de la Compagnie et les révocations.

A la fin de cette réunion, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

L'ordre du jour

« Les camarades des tramways de Lille et sa banlieue, réunis en assemblée générale le 11 décembre ;

« Après avoir examiné la situation, décident de lutter jusqu'au bout pour l'aboutissement de leurs revendications et la réintégration des révoqués ;

« **Répondent aux attaques de la Direction en votant la GRÈVE GENERALE pour mardi matin.**

« Donc, jusqu'au bout ! Pas de révocations ».

La Commission des Tramways a adressé à la population lilloise un appel lui rappelant dans quelles circonstances le personnel s'est vu forcé de se mettre en grève et comptant sur la sympathie des habitants pour faire aboutir ses revendications.

Le Crime de deux pilleurs de gare

Ils assommèrent un surveillant qui les surprit volant dans un wagon

Paris, 11. — Devant la Cour d'assises de la Seine, comparaissait cet après-midi Hoche Marceau, meunier, 23 ans, homme d'équipe à la gare du Bourget et Antoine-Lazareth Mantroux, 21 ans, homme d'équipe également, accusés l'un et l'autre d'avoir le 25 juin dernier, assassiné à coups de pierres, le surveillant Bled, qui les avait surpris au moment où ils fouillaient et pillaient un wagon.

Un cadavre dans un wagon plombé

Les deux hommes d'équipe demandèrent au surveillant de ne pas les dénoncer. Sur refus de ce dernier, Meunier et Jeantroux se jetèrent sur Bled et l'assommèrent à coups de pierres. Puis, pour cacher le corps, ils le placèrent dans le wagon même qu'ils avaient pillé Des employés, venus ensuite, ont replombé le wagon qui avait été seulement refermé. C'est à la gare de la Chapelle que le cadavre du surveillant fut découvert.

Les deux hommes d'équipe, arrêtés, ont fait des aveux complets.

Ils sont défendus cet après-midi par Me Jean Baux et Simon Juquin.

M Lehman Martini se présente pour la Compagnie des chemins de fer du Nord partie civile.

Le verdict sera rendu mardi.

Après la perte du cuirassé "France"

Le Conseil de guerre de Lorient juge le Commandant Guy

Lorient, 11. — Le conseil de guerre maritime de Lorient s'est réuni, ce matin, à 9 heures 30, sous la présidence du vice-amiral Schwerer, commandant en chef des frontières maritimes de l'Atlantique, pour juger le capitaine de vaisseau Guy, commandant du cuirassé « France ».

Le conseil de guerre a à répondre aux deux questions suivantes : 1° Le capitaine de vaisseau Guy est-il coupable d'avoir perdu son bâtiment volontairement, par négligence ou impéritie ?

2° Le capitaine de vaisseau Guy a-t-il pris toutes les mesures propres à sauver son bâtiment de la perte totale ?

Les conclusions du rapporteur, le capitaine de vaisseau Perret, sont entièrement favorables au commandant Guy. L'accident est dû à la présence dans le chenal d'un haut fond rocheux inconnu. Le commandant Guy n'a disposé d'aucun moyen de remorquage pour conduire le navire vers les fonds réguliers. Les mesures pour l'évacuation du personnel ont été bien prises, etc.

Le temps d'aujourd'hui

NUAGEUX, PLUVIEUX

Temps très nuageux se couvrant avec pluies, puis mieux se couvrant progressivement avec pluies et neiges. Maximum 8.

DEMAIN

Les Mystères de Paris

Deux bandits corses tués dans le maquis

Ajaccio, 11. — Le bandit Giovanetti, qui tenait le maquis depuis deux ans, et le berger François Marzari, qui lui servait de guide, ont été tués aux environs d'Appietto. [illegible] Romanetti, homme [illegible]